



Info Luttes

N°03

A toutes nos organisations CGT de Seine Maritime

30 janvier 2018

infoluttes76@orange.fr

Conflit dans les prisons :

Une trahison historique pour un mouvement social historique



Depuis douze jours, le personnel est en lutte sur tous les établissements pénitentiaires avec des modalités d'action qui ont été à la hauteur de la colère de tous. Les réponses des forces de l'ordre, les menaces de sanctions de l'administration, les conditions climatiques ou les tensions provenant des détentions bloquées ne sont pas venus nous faire fléchir.

Bien au contraire, plus la réponse était brutale et plus le mépris et l'autisme de notre administration grandissaient, plus notre envie de radicaliser le mouvement se faisait sentir.

Dès les premières discussions, l'UFAP ne souhaitait pas évoquer le volet indemnitaire ou statutaire, il a fallu de forte exigence du terrain et de la CGT et FO pour le faire plier. De quel droit devrait-il exister une tambouille interne entre ce syndicat et le ministère, à quel prix et pour qui ?

Notre mouvement était supervisé par tout le monde. Les politiques et les médias ont reconnu que c'était le premier mouvement social d'ampleur auquel était confronté le pouvoir politique depuis son arrivée au pouvoir. [...]

Notre bras de fer était tellement engagé et la détermination des personnels était tellement forte qu'il n'était surtout pas le moment d'apposer sa signature sur un protocole. Nos opposants étaient au pied du mur et toutes les conditions étaient réunies pour obtenir de réelles satisfactions sur nos revendications.

La trahison est grande lorsqu'on accepte la création de 1100 postes sur quatre ans alors qu'il faut d'ores et déjà 1800 agents pour tenir nos détentions. Les derniers recrutements démontrent très bien que l'administration n'arrive pas à recruter des agents en liens avec les postes ouverts.

La seule solution pour résoudre cette problématique liée au recrutement est de rendre notre profession plus attractive en donnant plus de sens à notre métier et en obtenant une reconnaissance qui doit passer par la valorisation de notre métier. Pour la CGT Pénitentiaire, Cela doit passer obligatoirement par une avancée statutaire, et la Catégorie B. [...]

La CGT pénitentiaire est consciente que la frustration est la

colère est grande parmi les agents. Cependant, le rapport de force et l'envie d'obtenir satisfaction dans nos revendications doivent être constants. Cette lutte a clairement démontré que le noyau central de nos actions doit être les revendications collectives.

Parce qu'il y a réellement un syndicalisme de progrès, de masse et de classe au sein de l'administration pénitentiaire, la CGT pénitentiaire proposera d'autres modalités d'actions pour bien faire comprendre à tous que le notre combat n'est pas terminé.

Il faut en finir avec ce syndicalisme d'accompagnement et de cogestion qui préfère négocier le poids des chaînes plutôt que de vouloir les briser, qui considère les agents comme des soldats avec le doigt sur la couture désirent seulement être mutés ou titularisés.

Ce mouvement inédit que nous n'avons pas connu depuis vingt-cinq ans nous a bien démontré que tant que nous serons muselés par le statut spécial, il nous sera plus difficile d'obtenir de réelles avancées sociales.

Durant ces quinze jours de lutte si nous avons eu le droit de grève, les résultats auraient été à la hauteur. Il nous faut exiger son abrogation, le droit de grève est un droit constitutionnel

La CGT pénitentiaire, fier de son identité et de sa pratique syndicale, affirme haut et fort que la lutte sera constante autour de projets élaborés avec tous les personnels et pour tous les personnels.

La CGT Pénitentiaire soutient les actions que les sections syndicales ont décidé de mettre en place mais qu'elles ne s'exposent pas aux sanctions disciplinaires. L'administration va user de tout son arsenal répressif pour mettre un terme à nos actions. Soyons responsables, ne nous mettons pas en danger.

Montreuil, le 28/01/2018

Aux quatre coins du Département des Voeux combatifs !

Voeux de l'UL de Rouen et de l'UD CGT 76





UL du Havre



UL de Dieppe



Territoriaux de Grand-Quevilly



UL Eu - le Tréport



UL Couronne - Quevilly



UL d'Elbeuf



Les retraités s'adressent à nouveau au Président de la République.

Lors des vœux présidentiels Emmanuel Macron a pris soin de citer toutes les catégories de la population touchées par sa politique.

A une exception près : les retraité.es !

Le mépris perdure. Les 9 organisations de retraité.es lui avaient demandé audience en... octobre. Toujours pas de réponse.

Les 9 ont donc décidé de faire signer massivement une carte de vœux qui sera déposée dans les Préfectures. Ce fut le cas, mardi 23 janvier où une délégation unitaire, a déposé à la préfecture 1367 cartes signées par les pensionné.es de Seine-Maritime. D'autres cartes signées sont à venir !

Le courrier adressé à Emmanuel Macron le 19 octobre dernier demeure d'une urgente actualité, car depuis, les mesures qui avaient suscité leur colère, notamment l'augmentation de 25% de la CSG, ont été avalisées par le Parlement.

La très grande majorité des retraité.es constatent aujourd'hui la



baisse de leur pension après 4 ans de blocage.

Vous n'avez pas fini de nous entendre Mr Macron et on ne vous oubliera pas, nous.



Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT

Pétitions...
**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX!**



Remise en cause du bac comme condition d'accès à l'enseignement supérieur

Universités : de l'asphyxie budgétaire ...

Le boom démographique des années 2000 atteint aujourd'hui l'enseignement supérieur, après avoir touché l'ensemble des cycles scolaires. Ce sont environ 40 000 étudiant.e.s supplémentaires chaque année pendant au moins 5 ans qui vont pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. Au lieu d'investir massivement dans la formation et l'élévation des connaissances, le gouvernement fait le choix de restreindre l'accès aux universités pour un grand nombre d'élèves, en particulier celles et ceux issus-es des milieux modestes.

... à la sélection et à la concurrence.

Dorénavant, l'inscription à l'université se fera « dans la limite des capacités d'accueil » de chaque formation ainsi qu'en fonction d'« attendus » définis nationalement mais pouvant être déclinés localement. On peut donc s'attendre à une sorte de multitudes d'APB (« admission post-bac ») locales avec des critères de sélection non explicites qui dépendront de l'attractivité de chaque université, voire des formations elles-mêmes au sein des universités.

Cette réforme remet en cause le principe de libre accès à l'université qui garantit à chaque jeune titulaire du baccalauréat de pouvoir continuer ses études.

Sans oser le dire, le gouvernement met en place une véritable logique de sélection dans tout l'accès aux études supérieures. Rappelons que le nombre de PSY EN qui sont les personnels qualifiés pour orienter les élèves est nettement insuffisant et qu'en ce moment même c'est bien le gouvernement qui prend la responsabilité de fermer des Centres d'Information et d'Orientation.

En prévoyant que le conseil de classe de terminale examine les vœux du/de la lycéen-ne et participe à un avis formulé par le-la chef-fe d'établissement, cela revient à faire des enseignant-es en lycée des acteurs de la sélection.

Les premières annonces ministérielles sur une refonte du lycée font preuve d'une accablante cohérence avec nos analyses du projet de réforme du premier cycle post-bac et de la mise en place des « prérequis » ou « attendus ». Se dessine une réduction des matières sujettes à un examen ponctuel, une introduction très importante du contrôle continu, une modularité des cursus des lycéen-nes et des examens de spécialité avancés dans l'année pour permettre leur prise en compte dans les dossiers d'admission post-bac.

Ces annonces constituent manifestement la volonté de remettre en cause le baccalauréat comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales et anonymes et comme premier grade universitaire.

Nos organisations réaffirment :

- ✓ La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- ✓ Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier-es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- ✓ L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- ✓ Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- ✓ L'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun-e au supérieur, accompagnée de la création d'une allocation d'autonomie pour tou.te.s les étudiant.e.s tout au long de leur cursus.

Nos organisations appellent les enseignant-es, dans le secondaire ou dans le supérieur, à ne pas participer à la mise en place de la sélection. Elles invitent les personnels de Education nationale, de l'Enseignement supérieur, les étudiant-es, lycéen-nes et parents d'élèves à se réunir en AG pour décider la grève le 1/02.

Elles soutiennent les mobilisations qui seront organisées dans les jours à venir.

Elles appellent d'ores et déjà à la grève JEUDI 1 FÉVRIER et à participer massivement à la manifestation à 10H30 cours Clémenceau à Rouen.

Une AG se réunira à la suite de la manifestation vers 12H30.



L'organisation du lycée qui en découle est inquiétante. La commission Mathiot évoque la disparition des filières, avec un tronc commun et des enseignements de spécialisation. Le danger de disparition de matières qui ne figureraient pas dans le tronc commun ou dans les enseignements dits « majeurs » est important. Les bruits émanant de cette commission font état d'une suppression possible d'un tiers des postes en lycée. La rentrée 2018 marquera le début avec 62 postes supprimés dans les lycées de l'académie.

DEVENEZ ACTEURS DE L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE DE SEINE MARITIME



Soutenez-nous, En 2018 Rejoignez-nous, Abonnez-vous au Fil Rouge



Individuel

Adhésion avec abonnement au Fil Rouge : 23€

Adhésion avec abonnement au Fil Rouge et cahier d'histoire sociale : 36€

Syndicat

Adhésion avec abonnement au Fil Rouge 3 exemplaires : 57 €

Comité d'Entreprise moins de 500 salariés

Adhésion avec abonnement au Fil Rouge 3 exemplaires : 89€

Comité d'Entreprise plus de 500 salariés

Adhésion avec abonnement au Fil Rouge 3 exemplaires : 175 €



Nom :

Adresse :

Tel :

Courriel :

LES RENDEZ-VOUS DE L'IHS CGT 76



29 janvier 2018 20H30 Espace pointe de Caix
GONPREVILLE DROCHER
Voyage en Terre d'Espoir

05 avril 2018 18h30 Le Clos de la Chapelle
Avec Bernard THÉBAULT
Auteur de son livre
LA TROISIÈME GUERRE MONDIALE EST SOCIALE

13/14 MARS 2018 - SALON DU LIVRE SOCIAL :
PATIO GEORGES SEGUY - MONTREUIL

NOTRE HISTOIRE EST NOTRE RICHESSE COMMUNE

ADHEREZ A L'IHS CGT 76



Encore un peu de patience, le site VO Impôts 2018 ouvrira ses portes le 6 février.

Barème, déductions, calcul des frais réels, calendrier : la VO impôts vous dit ce qu'il faut savoir avant de déclarer ses revenus.

Cette année, les juristes et experts fiscaux de la VO Impôts analysent et décryptent les réformes mises en place par Emmanuel Macron :

- Hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) : addition salée pour les retraités
- Suppression de la taxe d'habitation : êtes-vous concernés ?
- Emploi à domicile : crédit d'impôt pour tous
- Prélèvement à la source : soyez prêts pour 2019

Dossier VO Impôts :

- Suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), le capital moins taxé : Macron au service des plus riches



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.